

Berne, le 10 mai 2022

«Le Comité de l'ONU pour les droits des personnes handicapées a rendu son verdict»
Montrée du doigt, la Suisse doit prendre ses engagements au sérieux!

Publiées en mars dernier, les observations finales concernant le rapport initial de la Suisse sont désormais disponibles en [français](#) et en [allemand](#). La Suisse traîne à mettre en œuvre la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et le Comité examinateur s'en dit préoccupé. AGILE.CH s'active depuis longtemps à combler les lacunes dénoncées. Ci-après, trois exemples de travaux en cours:

Autonomie de vie et inclusion dans la société (art. 19)

Le respect de l'autonomie individuelle est l'un des principes généraux de la CDPH. AGILE.CH est engagée depuis des décennies pour la promouvoir. Fer de lance du mouvement qui a abouti en 2012 à la création de la contribution d'assistance, AGILE.CH poursuit ses efforts en vue d'améliorer la contribution d'assistance et d'encourager la vie autonome grâce à l'assistance.

Niveau de vie adéquat et protection sociale (art. 28)

AGILE.CH critique depuis longtemps le système de calcul du taux d'invalidité basé sur des barèmes salariaux inadéquats et privant ainsi de rente trop de personnes. AGILE.CH soutient les motions récemment déposées par une majorité des Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique des deux chambres (CSSS), demandant au Conseil fédéral de changer d'outil pour corriger cette injustice. Cette demande correspond à celle du Comité de l'ONU, qui dans son rapport prie la Suisse «de revoir les critères d'admissibilité et les principes d'évaluation qui s'appliquent dans le cadre du système d'assurance-invalidité et d'autres régimes et prestations de sécurité sociale afin que toutes les personnes handicapées bénéficient d'une protection sociale».

Femmes handicapées (art. 6)

Le Comité de l'ONU déplore également le manque de protection dont devraient bénéficier les femmes en situation de handicap contre la violence sexuelle et domestique. Dans ce sens AGILE.CH s'engage depuis l'année dernière dans le cadre de la révision du droit pénal relatif aux infractions sexuelle. Nous défendrons les droits des femmes en situation de handicap auprès des membres du Conseil des États durant la session d'été, pour que la chambre haute accepte le principe de consentement basé sur un oui, et non sur un non.

- ▶ [Observations finales sur le rapport initial de la Suisse](#) (site Internet du BFEH)
- ▶ [Abschliessende Bemerkungen zum Initialstaatenbericht der Schweiz](#) (site Internet du BFEH)
- ▶ [Concluding observations on the initial report of Switzerland](#) (site Internet de l'ONU)